Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20140127-VD20140127-033-DE
Date de télétransmission : 29/01/2014
Date de réception préfecture : 29/01/2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **33**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA
Membres excusés : M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET
DE LA DELIBERATION

Personnel municipal - Passation de contrat

Monsieur Maglica au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un poste de contrôleur de gestion est à pourvoir au sein des services financiers. En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent non titulaire peut être engagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984.

- Cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- Conditions de recrutement : diplôme de niveau II ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, et indemnité de mission), un supplément familial de traitement ainsi qu'une prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à engager par un contrat de trois ans renouvelable, la personne à laquelle sera confié le poste de contrôleur de gestion, dans les conditions proposées ;

2 - décider que la rémunération de cet agent sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;

3 - dire que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ